



Madame La Ministre,

Monsieur Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,

Les personnels du Collège Louis Armand (Marseille 12^e) après s'être réunis ont adopté la motion suivante :

La politique conduite par les ministres Peillon, Hamon et Vallaud-Belkacem procède d'une idéologie éculée qui menace l'Ecole républicaine, sa capacité à instruire les élèves et donc l'avenir de la nation, et la transmission des savoirs et des savoir-faire qui constituait jusqu'à ce jour le cœur du métier d'un professeur.

La mise en place du nouveau socle commun, la réforme du collège (désormais rattaché à l'école primaire) et les nouveaux programmes visent plusieurs objectifs : masquer la baisse du niveau des élèves résultant de décennies de renoncements successifs quant aux exigences, poursuivre la déstructuration des enseignements. Le « travail en équipe » imposé et la « pédagogie de projet » ne sont que des avatars de cette idéologie, sans jamais s'en prendre au mal qui ronge l'Ecole. Nos libertés pédagogiques individuelle et collective sont aujourd'hui menacées par la disparition de cadres nationaux.

Nous n'acceptons pas l'amputation des horaires disciplinaires, la disparition du latin, des classes bi-langues, la réunionniste, les EPI etc.

Nous condamnons l'attitude de l'administration qui, sachant très bien que les actions de formation continue ne peuvent être que proposées sur la base du volontariat ou, si elles sont imposées, effectuées uniquement sur les horaires de service, tente de contourner les textes réglementaires pour contraindre les personnels à appliquer une réforme qui va à l'encontre de leur éthique professionnelle.

Nous ne voulons pas mettre en œuvre la réforme du collège, nous voulons son ABROGATION !

De plus, la modification des statuts et des missions, la suppression de certaines décharges horaires et l'apparition des IMP entraînent une augmentation du temps de travail et parfois une perte de revenus pour les enseignants. Les réunions stériles, et les tâches supplémentaires imposées se multiplient.

En conséquence, nous vous informons par la présente de notre refus de participer activement aux travaux prévus ce jour, Mercredi 25 novembre 2015.

Nous vous prions de croire, Madame La Ministre, Monsieur Le Recteur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

